

Règlementation sur le port du casque de cycliste

CANADA

Lois provinciales Canadiennes sur le port du casque de cycliste¹

Province/Territoire	Règlementation sur le port du casque de cycliste	Commentaires
Colombie-Britannique Motor Vehicle Act (MVA) section 184 – Bicycle Safety Helmets	S'applique à tous les âges	En vigueur depuis le 3 septembre 1996 Amende: jusqu'à 100\$ À partir de 2003 : La ville de Vancouver a modifié le règlement n° 2849 sur l'usage des voies publiques et la circulation afin de rendre obligatoire le port du casque pour toutes les activités sur roues, y compris les patins, les planches à roulettes et les trottinettes non motorisés. (Art. 77a4).
Alberta Highway Traffic Bicycle Safety Helmet Amendment Act (HTBSHAA)	S'applique aux personnes de moins de 18 ans	En vigueur depuis le 1 mai 2002 Amende: 69\$
Saskatchewan	Aucune loi provinciale	Yorkton est la seule municipalité à disposer d'un règlement Amende: 5\$
Manitoba	Aucune loi provinciale	Projet de loi 202 (projet de loi d'un député) : la modification au Code de la route (casques de cycliste) oblige les personnes circulant à bicyclette ou sur une bicyclette assistée sur une artère de circulation automobile ou une piste cyclable à porter un casque de protection adéquat. Adoption en première lecture en juin 2009.
Ontario Highway Traffic Act (HTA)	S'applique aux personnes de moins de 18 ans	En vigueur depuis le 1 octobre 1995. Amende: 80\$ Projet de loi 120, déposé en 2004 par le député John Milloy pour appliquer la législation à tous les âges et à toutes les activités sur roues. Aucune modification législative à ce jour.
Québec	S'applique aux personnes de moins de 18 ans	Projet de loi 71 : Port du casque obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans. En processus de consultation en février 2010.
Nouveau-Brunswick Motor Vehicle Act (MVA)	S'applique à tous les âges	En vigueur depuis le 15 décembre 1995. Amende: 21\$

¹ À titre d'information uniquement. Veuillez consulter les autorités locales pour obtenir une interprétation plus détaillée et pour en savoir plus sur le statut actuel. Révision de février 2010

Nouvelle-Écosse Motor Vehicle Act (MVA)	S'applique à tous les âges	En vigueur depuis le 1 juillet 1997. En vigueur depuis 12 janvier 2007: La modification à la Loi sur les véhicules à moteur prévoit le port obligatoire du casque pour toutes les activités sur roues (bicyclette, planche à roulettes, patins à roues alignées et autres activités sur roues), et dans tous les types d'endroits (terrains et routes publics et privés, planchodromes et terrains de jeux). Amende: jusqu'à 128.75\$
Province/Territoire	Législation sur le port du casque de cycliste	Commentaires
Île-du-Prince-Édouard Highway Traffic Act (HTA)	S'applique à tous les âges	En vigueur depuis le 5 juillet 2003 Amende: jusqu'à 100\$
Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune loi provinciale	Mount Pearl et St. John's disposent de règlements municipaux pour les enfants de moins de 12 ans. En vigueur depuis 1994.
Yukon	Aucune loi provinciale	La ville de Whitehorse dispose d'un règlement sur le port du casque qui s'applique à tous les âges. En vigueur depuis 2004.
Territoires du Nord-Ouest	Aucune loi provinciale	Inuvik dispose d'un règlement municipal, qui s'applique à tous les âges. Amende: 25\$
Nunavut	Aucune loi provinciale	

Liens provinciaux:

Colombie-Britannique http://www.helmets.org/bc_law.htm

Alberta <http://www.saferoads.com/>, <http://www.gov.ab.ca/acn/200204/12178.html>

Ontario http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/english/elaws_statutes_90h08_e.htm

Nouveau-Brunswick <http://www.gnb.ca/acts/acts/m-17.htm>

Nouvelle-Écosse http://www.gov.ns.ca/legislature/legc/bills/58th_2nd/3rd_read/b111.htm, http://www.health-in-action.org/library/pdf/Release/NS_Helmet_Legislation_Proclaimed.pdf

Île-du-Prince-Édouard <http://www.gov.pe.ca/tpwpei/index.php3?number=1005111>, <http://www.gov.pe.ca/law/statutes/pdf/h-05.pdf>

Autres liens:

En faisons-nous assez? Un rapport de la situation des politiques publiques canadiennes et de la santé des enfants et des adolescents
<http://www.cps.ca/francais/defensedinterets/RapportSituation2009.pdf>

Pensez d'abord Canada <http://www.thinkfirst.ca/default.asp>